

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

POULINA GROUP HOLDING, S.A

Siège Social: GP1 KM 12, Ezzahra

Suite à la décision du Conseil d'Administration réuni le 08/04/2026, les actionnaires de la Société **POULINA GROUP HOLDING, S.A** sont informés que l'Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu le mercredi 03/06/2026 à 11H30 au siège social de la Société sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes relatif à l'augmentation du capital social par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites.
- 2) Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites.
- 3) Modification corrélative de l'article 6 des statuts.
- 4) Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis –

La société Assurances Maghrebias publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 15 mai 2026.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers individuels de ce même exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice 2025 établis selon les normes comptables internationales IFRS, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2025, sur les conventions entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport dans son intégralité et approuve toutes les opérations qui y sont citées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA sur l'exercice 2025 et le Rapport des Commissaires aux comptes sur ce même exercice, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport de Gestion du Groupe dans son intégralité ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2025 établis selon les normes comptables internationales IFRS, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdits états financiers consolidés tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

SIXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport Extra-Financier Consolidé du Groupe MAGHREBIA sur l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport Extra-Financier Consolidé dans son intégralité pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, pur et simple, entier et définitif aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2025, comme suit :

Résultat net 2025	26 092 950,323	DT
+ Report à nouveau antérieur	3 590,671	DT
Premier reliquat	26 096 540,994	DT
- Réserve légale	0,000	DT
Deuxième reliquat	26 096 540,994	DT
- Réserves pour réinvestissements exonérés	3 400 000,000	DT
Troisième reliquat	22 696 540,994	DT
- Réserve pour Fonds social	300 000,000	DT
Quatrième reliquat	22 396 540,994	DT
- Réserves facultatives	9 340 000,000	DT
Cinquième reliquat	13 056 540,994	DT
- Dividendes (2,900 DT par action)	13 050 000,000	DT
Sixième reliquat	6 540,994	DT
- Report à nouveau	6 540,994	DT
Septième reliquat	0,000	DT

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2025 à partir du 08 Juin 2026. Le montant du Dividende est fixé à 2,900 DT par action.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2025 à
(.....) dinars bruts par Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2025 à (.....) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité de Gestion des Risques pour l'exercice 2025 à (.....) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations pour l'exercice 2025 à (.....) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'expiration du mandat des membres du Conseil d'Administration et conformément à l'article 15 des statuts de la société, décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration ci-après :

- M. Mohamed Nabil ESSASSI ;
- UNION FINANCIERE HOLDING S.A (3 postes) représentées par :
Poste 1 : M. Mohamed Nabil ESSASSI ;
Poste 2 et Poste 3 : Mme Ynen JEMAA ;
- Mme Sonia TRABLESI Epouse GOULET ;
- Mme Mariem MAAOUI Epouse DARGHOUTH.

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant constaté aussi l'expiration du mandat de M. Pierre VASSEROT en sa qualité d'administrateur indépendant, décide de nommer Mme Sophia EL FASSI en tant que nouvel administrateur indépendant en lieu et place de M. Pierre VASSEROT.

Le mandat des administrateurs est fixé à trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUAOTRZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'expiration du cinquième et dernier mandat du Co-Commissaire aux Comptes, la Société GS AUDIT a ADVISORY - HLB, représentée par M. Ghazi HANTOUS et conformément aux dispositions de l'article 13 bis du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 25 des statuts de la société, décide de nommer représentée par pour une durée de trois (3) ans, soit pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise la société à acquérir et à revendre en bourse ses propres actions en vue de réguler son cours sur le marché. L'Assemblée délègue au Conseil d'Administration de fixer les modalités de cela.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

Projet de Résolutions AGO

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S .A

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

La société Assurances Maghrebria Vie publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 15 Mai 2026.

Première Résolution :

Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de ce même exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Deuxième Résolution :

Après avoir entendu la lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice 2025 établis selon les normes comptables internationales IFRS, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2025, entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce Rapport dans son intégralité et approuve toutes les opérations qui y sont citées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Quatrième Résolution :

Après avoir entendu lecture du Rapport Extra-Financier de la Société sur l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport Extra-Financier dans son intégralité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, pur et simple, entier et définitif aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2025, comme suit :

Résultat net 2025	23 362 625,766	DT
+ Report à nouveau antérieur	8 755,069	DT
Premier reliquat	23 371 380,835	DT
- Réserve légale	0,000	DT
Deuxième reliquat	23 371 380,835	DT
- Réserve pour Fonds social	110 000,000	DT
Troisième reliquat	23 261 380,835	DT
- Réserves facultatives	12 730 000,000	DT
Quatrième reliquat	10 531 380,835	DT
- Dividendes (0,421 DT par action)	10 525 000,000	DT
Cinquième reliquat	6 380,835	DT
- Report à nouveau	6 380,835	DT
Sixième reliquat	0,000	DT

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2025 à partir du 08 Juin 2026. Le montant du dividende est fixé à 0,421 DT par action. Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2025 à (.....) dinars bruts par Administrateur. Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2025 à (.....) dinars bruts par membre. Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité de Gestion des Risques pour l'exercice 2025 à (.....) dinars bruts par membre. Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations pour l'exercice 2025 à (.....) dinars bruts par membre. Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Onzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant constaté l'expiration du premier mandat de de M. Mouadh CHEDHLY en tant qu'administrateur représentant des actionnaires minoritaires décide de le renouveler pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028. Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Douzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant constaté l'expiration du premier mandat de M. Mohamed BACCOUCHE en sa qualité d'administrateur indépendant, décide de le renouveler pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Treizième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise expressément la société à acquérir et à revendre en bourse ses propres actions en vue de réguler son cours sur le marché. L'Assemblée délègue au Conseil d'Administration de fixer les modalités cela.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Quatorzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à